

2022

**Une année
d'engagement**

Cavec

4 Les chiffres clés de l'année 2022

6 Toujours mieux servir
les affiliés

10 Sur tous les fronts
pour défendre le régime

14 Une caisse qui tient bon
dans un contexte tumultueux

18 Bilan financier 2022

La Cavec est la caisse de retraite et de prévoyance des experts-comptables et des commissaires aux comptes. Exclusivement gouvernée par des représentants de la profession, elle gère le régime de retraite de base pour le compte de l'État, et pilote les régimes de retraite complémentaire et de prévoyance, ainsi que les réserves constituées. Depuis 1949, la Cavec accompagne et conseille les experts-comptables et commissaires aux comptes.



Un régime robuste et protecteur

Frédéric Rogier, président de la Cavec

Quel bilan faites-vous de cette année 2022 ?

Elle est d'abord à replacer dans un contexte de « papy-boom », qui produit des vagues importantes de départs à la retraite, et pèse sur notre équilibre technique – la différence entre prestations versées et cotisations encaissées. Nous pilotons donc de très près notre taux de rendement, qui passera progressivement de 8,6 % en 2022 à 7,93 % en 2030 tout en restant l'un des plus favorables aux affiliés, parmi tous les régimes complémentaires⁽¹⁾. En parallèle, nous mettons encore plus de rigueur dans la gestion de nos réserves, multipliées par 12 en 30 ans, dont les produits financiers devront continuer d'excéder largement d'éventuels déficits techniques. À ce contexte est venue s'ajouter, depuis 2022, une flambée inflationniste. Celle-ci touche de plein fouet les retraités, dont les revenus ne sont pas extensibles. La Cavec a réagi sans tarder en accordant une aide forfaitaire de 300 euros pour tous les pensionnés, et en augmentant de 5,6 % la retraite complémentaire, au 1^{er} janvier 2023 – contre 5,12 % pour l'Agirc-Arrco, 4 % pour la Cnav. Nous pouvons être fiers d'une gestion prévoyante et disciplinée, mise en œuvre depuis plusieurs décennies, qui nous permet d'exercer dès que besoin une pleine solidarité, sans pour autant affecter nos grands équilibres.

Quelles sont les perspectives pour 2023 et au-delà ?

Nous continuons d'améliorer la gestion de nos réserves qui, comme indiqué précédemment, joueront un rôle croissant dans la compensation du déséquilibre démographique. L'optimisation se concentre sur trois axes : la transposition, c'est-à-dire la reconstitution ligne à ligne des actifs que nous détenons en portefeuille, pour un pilotage toujours plus fin ; la diversification, en direction notamment des fonds socialement responsables ; enfin, l'investissement dans des fonds fermés, facilitant le détachement et l'affectation à nos réserves des produits financiers.

Sur le front social, nous commençons à plancher sur une possible transposition, dans notre régime complémentaire, de plusieurs articles intéressants contenus dans la dernière réforme des retraites. Il s'agit notamment du cumul emploi-retraite qui, dans la réforme, induit des droits à retraite et une deuxième liquidation – aujourd'hui, les cotisations versées au titre de l'emploi cumulé sont à fonds perdus. Nous regardons une deuxième mesure, prévue par la réforme, qui porte sur l'assouplissement de la retraite progressive ; et les dispositifs favorables aux familles, comme l'extension aux professions libérales de la majoration de 10 % pour trois enfants ou plus. Nous manquons encore d'éléments précis, puisque les décrets d'application ne sont pas encore parus. Mais nous nous efforçons d'anticiper.

Comment voyez-vous la Cavec dans dix ans ?

Je vois un régime toujours aussi robuste et protecteur. Il nous faudra, bien sûr, faire preuve de vigilance et de justesse dans les réglages, au long du papy-boom que traversent toutes les caisses. Nous pouvons voir un signe encourageant dans la remontée, depuis trois ans, des inscriptions à l'Ordre, confirmant l'attractivité de nos métiers auprès des jeunes générations. Nous devrons également rester très vigilants face à la volonté d'uniformiser et d'étatiser les retraites, ce qui porterait atteinte à notre autonomie et à nos réserves. Nous avons depuis longtemps fait la preuve de la solidité, de la précision et de la pertinence d'un modèle géré par des professionnels pour des professionnels.

(1) La Cavec est le deuxième régime de retraite complémentaire le plus favorable pour ses affiliés, avec un taux de rendement technique de 8,6 % en 2022. Cela signifie qu'un affilié récupère l'intégralité des cotisations versées pendant sa carrière en un peu moins de 12 ans de retraite.

Les chiffres clés de l'année 2022

Active, solide, connectée :
une caisse à l'image de la profession.

36 300

affiliés, experts-comptables
et commissaires aux
comptes, actifs et
retraités, ayants droit,
salariés ou indépendants

21 465 cotisants
au régime de retraite
complémentaire

70% d'indépendants et
30 % de salariés

73% d'hommes et
27 % de femmes

90 022 € Revenu
moyen net des cotisants
indépendants

1 231 nouveaux inscrits

839 départs à la retraite

761 radiations

1 929 experts-
comptables en cumul
emploi-retraite

47 ans

Âge moyen du cotisant

10 960

retraités du régime
complémentaire

17 % en cumul
emploi-retraite

13 % de femmes

87 % d'hommes

71 ans Âge moyen

2 730

bénéficiaires d'une
pension de réversion

98 % de femmes

2 % d'hommes

79 ans Âge moyen

208

bénéficiaires d'une
pension d'invalidité

98 en droits propres
(invalidité) → âge
moyen 61 ans

110 rentes enfant

110 bénéficiaires
des indemnités journalières (IJ)

1,7 million d'€
bruts versés au titre des IJ

20 capitaux décès versés

2,6 millions d'€
versés au total

64,3 ans

Âge moyen de départ à la retraite

LE PILOTAGE DES RÉGIMES

1,829 milliard d'€

de réserves au 31 décembre

1,2 % d'augmentation des retraites
complémentaires au 1^{er} janvier 2022

8,60 % Taux de rendement technique
du régime

Action sociale

4 340 154 €

versés

300 €

versés exceptionnellement
à chaque retraité en octobre
pour compenser l'inflation,
soit **4 163 100 €**

Cotisations appelées

198,2 millions d'€

pour le régime complémentaire

9,1 millions d'€

pour le régime prévoyance

Prestations versées

199,3 millions d'€

pour la retraite complémentaire

7,4 millions d'€

pour le régime prévoyance

LA GESTION DE LA CAISSE



98 %

des affiliés pensent
que la Cavec est
une bonne caisse
de retraite⁽¹⁾



94 %

des affiliés sont
satisfaits des
services de la
caisse⁽¹⁾



44 592

contacts affiliés



30 598

comptes en ligne
créés



1,27 %

Frais de gestion



40

administrateurs



38

salariés

(1) Source : enquête qualité 2022.

Toujours mieux servir les affiliés



2022 a marqué le retour de la Cavec sur le terrain, à l'écoute et à la rencontre des affiliés. En parallèle, les équipes de la caisse ont mené un important travail de fond pour améliorer l'information des affiliés ; il a donné lieu à la refonte complète de nombreux outils.

De retour sur le terrain !

Avec la fin des contraintes liées au Covid, les conseillers de la caisse ont enfin pu renouer avec les rencontres de terrain, lors des différents événements de la profession. En 2022, la Cavec a ainsi été présente sur les huit principales rencontres de la profession en France, dont le Congrès de l'Ordre, à Paris, en septembre, et les Assises de la Compagnie, à Rennes, en décembre. Ces événements ont été l'occasion de toucher les 8 000 visiteurs présents et de fournir des conseils personnalisés aux experts-comptables et aux commissaires aux comptes.

La Cavec a également participé aux prestations de serment organisées par les conseils régionaux de l'Ordre et à la cérémonie nationale de remise du diplôme d'expert-comptable. L'occasion pour elle de faire connaître ses services aux jeunes professionnels et de les soutenir en remettant les prix Cavec du plus jeune inscrit dans les régions ordinales.

Un site entièrement repensé

Le bouleversement de la période Covid a fait évoluer les modes de contact. Privée de terrain, la Cavec a investi une communication plus digitale et décidé de la refonte de son site internet, principale porte d'entrée pour les affiliés au quotidien. Si la précédente version de cavec.fr était encore fonctionnelle, elle ne correspondait plus aux usages contemporains, et en premier lieu à la consultation sur téléphone portable et tablette. Sorti en septembre 2022, le nouveau site de la Cavec affiche donc un rendu optimal quel que soit le terminal depuis lequel il est consulté (responsive design).

Parmi les nouveautés proposées par le site, la plus importante est la plus grande personnalisation des informations, grâce à un accès direct en fonction du profil de l'internaute : libéral/TNS, salarié ou employeur, jeune professionnel, retraité ou encore conjoint/ayant droit. Cette nouvelle organisation, plus simple, est également assortie d'une page conseils et d'une foire aux questions (FAQ) riche qui comprend plus de 100 questions et réponses afin de trouver au plus vite le renseignement recherché. Enfin, la possibilité de réserver un rendez-vous avec

un conseiller en visio directement depuis le site a tout de suite été adoptée par les affiliés. Depuis le lancement du site, au dernier trimestre de l'année, les statistiques de consultation attestent une montée en puissance de la fréquentation (de 120 000 sessions, en 2021, à 140 000, en 2022), avec une augmentation, également, du nombre de visiteurs, qui est passé de 66 000 en 2021, à 83 000 en 2022. Les statistiques de l'année 2023 devraient confirmer cette tendance.

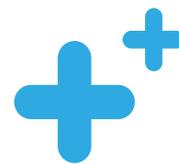
Mieux informer, le leitmotiv de l'année

En parallèle de la refonte de son site internet, la Cavec a repensé de nombreux outils à destination de ses affiliés, avec l'ambition d'un accès simple et efficace, quel que soit le canal choisi pour entrer en contact ou trouver une information. Ainsi, la caisse a entièrement revu ses guides affiliés, également pensés par profil. Elle a aussi organisé des rendez-vous thématiques d'information sous le format webinaire, qu'elle déploiera encore plus à l'avenir (voir page 8). Présente aux différentes étapes de la vie des professionnels, la Cavec cherche, enfin, à proposer à chacun la protection la plus adaptée à sa situation. À certains âges clés, elle mène donc des campagnes mails ciblées, qui proposent par exemple à certains de cotiser en classe supérieure pour une meilleure protection ou de racheter des points en vue de préparer leur retraite.



Perspectives 2023

Après avoir repensé le site internet, c'est Ma Cavec en ligne qui fera l'objet d'une refonte en 2023. Cet espace sécurisé est aujourd'hui largement utilisé par les TNS, puisque 98 % d'entre eux y ont un compte, mais il reste encore quelques progrès à faire du côté des employeurs, qui sont 88 % à utiliser l'espace. Les ambitions de la refonte sont d'améliorer l'ergonomie générale du site, de faciliter le paiement en ligne et de proposer de nouveaux services à valeur ajoutée. La sortie est prévue pour 2024.



44 592
demandes des
affiliés en 2022,
tous canaux
confondus

14 499
appels reçus
en 2022,
98 % de taux
de décroché

43 %
des demandes
sont reçues via
Ma Cavec
en ligne

100 %
des dossiers
complets de
demande de
retraite sont
traités dans les
délais

Une organisation tournée vers l'affilié

Caisse professionnelle, la Cavec dispose d'une équipe dédiée à la relation affiliés, un choix qui garantit d'apporter des réponses précises aux questionnements spécifiques des experts-comptables et commissaires aux comptes. Stabilisée en 2022, l'équipe comprend aujourd'hui quatre conseillers qui consacrent une part importante de leur activité aux rendez-vous, qu'ils soient par téléphone, sur site ou, depuis 2022, en visioconférence.

En 2022, le service retraite a initié le projet « préliquidation », et ainsi contrôlé et validé les carrières de toute la génération 1960, afin d'optimiser les délais et d'accompagner au mieux les affiliés, au moment de prendre leur retraite.

La caisse a par ailleurs établi un plan d'amélioration continue pour la qualité de ses services, qui a conduit à une sensible amélioration de ses performances. Ainsi, le taux de décroché téléphonique atteint aujourd'hui 98 %. En outre, un plan spécifique est mis en œuvre sur le recouvrement des cotisations, afin de l'améliorer. Il vise à privilégier autant que possible les solutions amiables afin de limiter au maximum le recours aux démarches contentieuses. Certains délais restent néanmoins à améliorer encore, comme celui du traitement des courriers (voir l'interview ci-contre).

Des affiliés toujours plus satisfaits de leur caisse

La satisfaction des affiliés, mesurée chaque année par la caisse, est de très bon niveau et en constante amélioration. Ainsi, ce sont désormais 98,5 % des sondés (96,3 % en 2021) qui pensent que la Cavec est une bonne caisse de retraite. À ce titre, c'est notamment le sentiment d'avoir une caisse à l'écoute de ses affiliés qui domine pour 91,6 % des affiliés, contre 90,6 % en 2021. Les sondés estiment également que la Cavec est une caisse de services à 89,4 %, contre 80,8 % en 2021.



Un contrat de gestion avec la CNAVPL

Pour évaluer plus finement encore ses performances en matière de services, la Cavec est par ailleurs engagée dans un contrat pluriannuel de gestion avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL) jusqu'en 2025. Les indicateurs que la caisse doit atteindre y sont déterminés et mis en regard d'autres organismes tels que la Cnav ou l'Urssaf. Deux axes composent ce contrat : consolider la qualité de gestion de la Cavec au service des affiliés de la caisse et renforcer l'efficacité et la maîtrise de la gestion du régime de base des affiliés. Un moteur de plus pour l'amélioration continue !

Les webinaires de la Cavec

Nés de la contrainte en 2020, les webinaires de la Cavec ont tout de suite rencontré un succès qui ne se dément pas ; ils sont un rendez-vous d'information plébiscité par les affiliés. Quatre webinaires ont été organisés en 2022 sur les thématiques suivantes : « Comment améliorer votre retraite et votre couverture prévoyance en 2022 ? » ; « Comment éviter toutes les erreurs possibles quand on est jeune expert-comptable ? » ; « Préparer votre retraite » ; « Optimiser votre retraite ». Chaque webinaire a donné ensuite lieu à de nombreux contacts des affiliés pour adapter leur couverture à leurs besoins. En 2023, de nombreux webinaires seront consacrés à la réforme des retraites.

Perspectives 2023

Sensibiliser les assureurs aux spécificités de la profession

Comment aider les experts-comptables et commissaires aux comptes à mieux se protéger des risques qu'ils rencontrent ? C'est en réfléchissant à cette question que la Cavec a eu l'idée de prendre contact avec les sociétés d'assurances qui travaillent avec la profession. Elle a proposé à différentes sociétés de sensibiliser leurs conseillers, sur le terrain, aux particularités du métier afin qu'ils aient une approche plus fine de la couverture à proposer. En 2023, la Cavec formera ainsi plus de 100 conseillers, via des webinaires.



Notre boussole : la satisfaction des affiliés

Frédéric Deknuydt,
directeur de la Cavec

Comment mesurez-vous la qualité du service rendu par la Cavec ?

Nous avons une mission d'intérêt général, et sommes donc très attentifs à la qualité de service. En 2015, nous avons mis en place une première série d'indicateurs, étoffée au fil des années. Cette batterie, en 14 critères clés, couvre l'ensemble de nos activités – affiliation, radiation, liquidation, réversion, contacts affiliés... À ces indicateurs s'ajoute, depuis 2018, une grande enquête de satisfaction annuelle, réalisée auprès de 1 500 affiliés – cotisants, retraités, employeurs. Enfin, nous avons signé avec la CNAVPL, pour la deuxième fois, un contrat pluriannuel de gestion (CPG), pour la période 2021-2025, qui renforce notre outil de mesure sur deux axes : d'une part, l'affinement de nos indicateurs, afin de les aligner sur les standards utilisés par les grands organismes de la place (Cnav, Agirc-Arrco, Urssaf...) et de pouvoir nous comparer valablement ; d'autre part, une étude qualitative de notre efficacité, dans toutes ses dimensions – contrôle interne, maîtrise des coûts, maintenance en conditions opérationnelles...

Que disent ces instruments de mesure ?

D'abord, que la Cavec est très appréciée de ses affiliés, avec un taux de satisfaction globale élevé – plus de 94 % en 2022 et en 2021, 90,7 % en 2020. De fait, les indicateurs clés montrent une grande solidité sur les fondamentaux. Nous réalisons notamment 100 % des affiliations et des liquidations à bonne date⁽¹⁾, bien au-delà des objectifs fixés dans la convention que nous avons signée avec la CNAVPL. Nous affichons également un taux de recouvrement des cotisations de 97,6 % (contre 90,2 % en objectif), en hausse depuis quelques années. Nous avons, enfin, un ratio de coûts de gestion faible puisqu'il s'élève à

1,27 % pour 2022⁽²⁾.

Ce reporting détaillé et régulier nous permet d'identifier des axes de progrès et d'entretenir une dynamique d'amélioration continue. En intégrant les indicateurs standards utilisés par la Cnav ou les Urssaf, par exemple, il montre par ailleurs que nous n'avons pas à rougir de la comparaison – bien au contraire ! L'ensemble de ces éléments démontre si besoin la qualité de notre gestion et la pertinence d'un régime autonome de retraite.

Quels sont les axes de progrès pour la qualité de service ?

Si nous réalisons la très grande majorité des opérations à bonne date, nous pouvons encore améliorer l'information fournie à l'affilié, tout au long du traitement de son dossier. Dans cette optique, nous préparons une nouvelle version de notre site web et du compte personnel, qui intégrera des fonctionnalités supplémentaires. En particulier un outil de suivi en ligne des demandes – à commencer par la liquidation et la réversion. Aujourd'hui, 96 % des adhérents se disent satisfaits de notre site web, et 96,4 % du portail Ma Cavec en ligne. Et c'est tout l'intérêt de sonder nos affiliés sur l'ensemble et dans le détail de nos prestations : nous trouvons toujours des points sur lesquels progresser.

(1) Dossiers complets.

(2) Ratio coûts de gestion/(cotisations encaissées + prestations versées).

Sur tous les fronts pour défendre le régime

En amont de la réforme des retraites, la Cavec a entrepris un travail conséquent de pédagogie auprès de ses parties prenantes. 2022 fut ainsi pour la caisse l'occasion de mieux faire connaître ses spécificités et de mener des actions avec l'ensemble de la profession en faveur de la défense du régime.



Une commission Relations publiques et communication au pilotage

Depuis 2020, la Cavec s'est dotée d'une commission Relations publiques et communication afin de mieux diffuser ses positions et propositions dans la sphère publique, et de mieux affirmer la pertinence et l'efficacité de son modèle. Elle y cultive les liens avec ses différentes parties prenantes, comme ses autorités de tutelle, les instances de l'expertise comptable, les autres organismes de retraite et les parlementaires. Elle y travaille également à la modernisation de l'image de la caisse.

Un changement d'identité visuelle pour la Cavec

C'est avec cette ambition que la Cavec a opéré une refonte complète de son identité visuelle en 2022. Quasiment inchangé depuis 1973, son logo, repère fort pour la profession, devait inscrire la caisse dans des codes de service plus modernes, sans perdre sa dimension institutionnelle. La nouvelle identité de la Cavec a été révélée à l'occasion du Congrès de l'Ordre, en septembre. Ce lancement a été accompagné d'une campagne de communication dont le slogan a valorisé la proximité de la caisse avec ses affiliés experts-comptables et commissaires aux comptes : « Active, solide, connectée : une caisse à l'image de la profession ».

Une année active en matière de relations publiques

Cette nouvelle communication a accompagné le travail de fond mené par la caisse en matière de relations publiques depuis quelques années. Afin de défendre son modèle, la Cavec suit en effet de près les projets et initiatives réglementaires d'intérêt pour elle, cartographie les cibles publiques et relais d'opinion à sensibiliser, et met en œuvre des relations publiques d'influence, en organisant notamment des séquences de travail avec des grands témoins issus de la sphère publique ou institutionnelle.

Dans ce cadre, les élus de la Cavec ont rencontré plus de 20 députés et sénateurs tout au long de l'année 2022 et plus de 40 en 2020 et 2021, lors de rendez-vous dans les locaux de la caisse, rue Fabert, à Paris 7^e, ou à l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, dans la continuité de la refonte de sa communication, la Cavec a conçu et diffusé une plaquette institutionnelle qui présente et explique son modèle de caisse professionnelle, parfois mal connu de ses interlocuteurs. Elle a également

20
parlementaires
rencontrés par
les élus de la
Cavec

4
rencontres dans
la rubrique
« Un café avec »
en 2022



répondu à de nombreuses sollicitations et demandes de rapports, comme ceux édités par le Cevipof sur les thématiques suivantes : la problématique sociologique de la réforme, les régimes de retraite à l'étranger ou encore l'historique des créations des systèmes de retraite – régimes autonomes/régimes spéciaux. En effet, il est apparu que le modèle de répartition provisionnée de la caisse était inconnu tant des partenaires sociaux que des pouvoirs publics. Pour mieux le faire connaître, la Cavec s'est donc appuyée sur des études universitaires, ce qui lui a permis de mieux expliquer la pertinence grâce à une meilleure compréhension tant des mises en perspective historiques que des exemples internationaux. Depuis, nous avons pu constater que certains universitaires prônaient une extension de ce modèle à la fonction publique d'État.

Des relations vertueuses pour le pilotage de la Cavec

Les relations qu'entretient la Cavec avec ses différentes parties prenantes sont vertueuses à de nombreux égards. En 2022, elles ont par exemple favorisé l'obtention rapide d'un feu vert des autorités de tutelle pour le versement exceptionnel de l'aide forfaitaire inflation de 300 euros à destination des retraités de la caisse. Les bonnes relations avec les autres instances de l'expertise comptable, au premier rang desquelles l'Ordre des experts-comptables et la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, facilitent également la vie des affiliés. Ainsi, depuis 2019, l'inscription à la Cavec et la radiation sont devenues plus fluides pour les experts-comptables, grâce à un travail conjoint mené avec l'Ordre sur le sujet.

Une position commune prise par toute la profession sur le RGCU

En avril 2022, la profession comptable s'est unie et a affirmé d'une même voix sa position sur le Répertoire de gestion des carrières unique (RGCU). Le RGCU est un répertoire unique et partagé entre tous les régimes de retraite obligatoires sur lequel, à terme, les données de carrière de l'ensemble des Françaises et des Français seront inscrites. La profession comptable est favorable au principe du registre commun, qui est d'informer de façon transparente et lisible les affiliés. En revanche, les opérations liées à son déploiement lui semblent problématiques. Celles-ci prévoient en effet d'élargir les missions du RGCU, par un transfert de la gestion des carrières des caisses de retraite vers le RGCU. La profession comptable s'est opposée à une telle évolution, qui pourrait la déposséder de la gestion autonome de son régime, sans par ailleurs aucune garantie de qualité de service pour les affiliés.



Promouvoir un régime solidaire et performant

Michel Giordano,
président de la
commission Relations
publiques et
communication
de la Cavec

Quel est, pour vous, le rôle des relations publiques et de la communication à la Cavec ?

Il est d'abord de protéger nos valeurs, notre modèle et les intérêts de nos affiliés. Nous n'avons guère eu le temps de souffler, dans la période récente, avec le projet de retraite universelle qui prétendait dissoudre notre autonomie et nos réserves – garantes de la future retraite de nos cotisants – dans un vaste « fourre-tout » moins-disant. Face à ce risque, nous avons rencontré une centaine de parlementaires et de personnalités du monde social, produit des expertises démontrant les failles de la réforme, fait front commun avec toutes les institutions représentatives de la profession. Cela nous avait finalement permis de préserver notre structure administrative ainsi que le bon usage de nos réserves, puis ce fut la tentative que nous avons pu faire avorter de perte de maîtrise de nos données lors de la liquidation des pensions. Nous nous sommes à nouveau mobilisés contre le projet de transfert à l'Urssaf du recouvrement de nos cotisations, qui portait ici encore un risque d'atteinte à notre autonomie, à l'efficacité et à la prévoyance d'un modèle géré par des professionnels pour des professionnels à l'instar des autres régimes des professions libérales réglementées. Nous sommes vigilants et efficaces pour ne pas suivre le modèle mis en place tant au CPSTI qu'à la Cipav.

Quelles sont, à l'égard des affiliés, les priorités de communication ?

Nous continuons d'informer le plus clairement et précisément possible sur toutes nos modalités de retraite et de prévoyance. La Cavec fait régulièrement évoluer son dispositif en faveur de ses affiliés, au plus près de leur situation professionnelle et en les soutenant dans les conjonctures difficiles. Par exemple, nous avons répondu à l'inflation en revalorisant de 5,6 % les retraites complémentaires, au 1^{er} janvier 2023. En prévoyance, nous venons de conclure un accord de démarche

avec les organismes d'assurances partenaires habituels de la profession afin de proposer des solutions avantageuses sur des besoins très ciblés. Chaque fois, nous communiquons largement, via notre site et l'espace personnel en ligne, avec un travail constant pour en améliorer l'ergonomie et enrichir ses fonctionnalités. Nous apportons également des éclairages sur l'actualité de la profession, de la protection sociale, avec deux outils principaux : notre newsletter, très lue – avec un taux d'ouverture supérieur à 60 % –, et les webinaires. La dernière série, consacrée à la réforme des retraites, a réuni plus de 1 400 participants à chaque session. Enfin, nous sommes très présents sur les événements de la profession, en tâchant chaque année de toucher de nouveaux publics sur des manifestations un peu différentes – comme en 2023, au Challenge Voile. Le dispositif d'ensemble est assez solide. Dans notre dernière enquête auprès des affiliés, en décembre 2022, 97 % d'entre eux se déclaraient satisfaits du site, 96 % de la newsletter et 98 % des webinaires.

Comment imaginez-vous la Cavec dans dix ans ?

Dans la continuité de ce que nous sommes depuis 75 ans : en réflexion permanente pour adapter la couverture aux rythmes, aux contraintes et spécificités de la profession. C'est tout l'intérêt d'une caisse gérée par des experts-comptables et des commissaires aux comptes pour des experts-comptables et des commissaires aux comptes. Nous connaissons de l'intérieur les problématiques du métier, ses évolutions, et pouvons d'autant mieux ajuster les basiques et les options du régime. Dans un passé récent, l'incidence possible de la loi Pacte, et actuellement, nous réfléchissons à l'impact de différentes technologies nouvelles, entre autres l'intelligence artificielle, sur la pratique et l'économie de notre profession. Nous nous efforçons de conserver toujours une longueur d'avance.



Perspectives 2023

Mon Compte Retraite pour les experts-comptables, c'est pour bientôt

Mon Compte Retraite est un site et une application éditée par le groupement d'intérêt public (GIP) Union Retraite. Ce GIP est formé de l'ensemble des organismes assurant la gestion des régimes de retraite en France, dont la Cavec.

Mon Compte Retraite doit permettre à terme à tous les Français de consulter, via un portail unique, leurs droits à la retraite et de faire le point sur les trimestres cotisés.

La Cavec travaille avec le GIP pour que les experts-comptables et les commissaires aux comptes soient intégrés à la plateforme d'ici 2024 et puissent réaliser leur simulation de retraite tous régimes.

L'intérêt de la profession au premier plan

Motrice dans ses relations, la Cavec a noué des contacts avec les présidents du Conseil national de l'Ordre et de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, ainsi qu'avec les présidents des conseils régionaux de l'ordre des experts-comptables, pour renforcer encore les partenariats qui lient les institutions, engager des actions conjointes, créer des partenariats durables, pertinents, et informer au mieux les professionnels, tout au long de leur carrière.

Car la bonne coopération entre toutes les instances de la profession donne plus de poids aux actions menées en commun.

Des coopérations avec l'ensemble des organismes de protection sociale

La Cavec est également engagée dans de nombreuses coopérations avec les acteurs de la protection sociale. C'est le cas de la CNAVPL, pour laquelle la Cavec gère le régime de retraite de base et avec qui elle a signé un contrat pluriannuel de gestion en avril 2022 (voir aussi page 8). La Cavec participe, par ailleurs, à l'ensemble des réunions interrégimes et est impliquée dans la mise en place de nombreux projets liés à la retraite comme m@rel (Mon Compte Retraite), ou le Droit à l'information (voir également encadré Perspectives 2023 ci-contre).



Des échanges et des moyens mutualisés toute l'année

Quant aux différentes instances de la profession, elles coopèrent largement tout au long de l'année et conjuguent leurs moyens pour servir au mieux les intérêts de la profession comptable. La Cavec est par exemple présente lors des différents événements et salons, comme le Congrès de l'Ordre ou les Assises de la Compagnie nationale, où elle participe à des conférences ou des ateliers d'information à destination des affiliés. La Cavec conçoit,

par ailleurs, des articles sur les différents sujets de la protection sociale des professionnels, qui sont diffusés ou relayés dans les revues de la profession. Sur l'ensemble de l'année, une dizaine d'articles ont ainsi pu être utilisés dans les parutions de l'Ordre, de la Compagnie, des syndicats ou encore du CJEC et de la Fédération des experts-comptables retraités. Toujours dans l'idée d'être au plus près des besoins des affiliés, la Cavec a organisé, en 2022, conjointement avec la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, un webinaire dédié au départ à la retraite.

Soutien de l'action des syndicats et associations professionnelles

La Cavec accompagne également l'action des syndicats et des associations professionnelles, proches du terrain. Ces échanges aident la caisse à rester connectée à la profession et à toujours mieux comprendre ses besoins. La Cavec apporte un soutien aux associations et un appui pour leur communication, en fournissant des contenus pour leurs supports et également en relayant les actualités de chacun sur ses propres réseaux sociaux. La caisse est également présente lors des Estivales du Club des jeunes experts-comptables (CJEC), l'occasion de rencontrer de jeunes affiliés, de leur faire connaître la Cavec et de les sensibiliser à la nécessité de penser à leur protection sociale. Enfin, les associations professionnelles, comme la Fédération des experts-comptables retraités, aident la Cavec dans le travail de sa commission Action sociale car elle identifie régulièrement des affiliés en difficulté afin de leur apporter un soutien.



Le conseil d'administration de la Cavec.



Une caisse qui tient bon dans un contexte tumultueux

Face à l'inflation et à la baisse
des marchés boursiers,
la Cavec s'est appuyée sur
ses fondamentaux et son
autonomie de gestion
pour garder le cap
d'un pilotage équilibré
et de long terme.



Perspectives 2023

Un coup de pouce souhaité pour les experts-comptables salariés qui s'installent

Un soutien exceptionnel pour protéger le pouvoir d'achat des pensionnés

Premiers touchés par les effets délétères de l'inflation, les retraités ont subi de plein fouet la hausse continue des prix sans possibilité d'augmenter leurs revenus. Conscients de ces difficultés, les administrateurs de la Cavec ont agi et acté un soutien aux retraités lors d'une réunion exceptionnelle, en juillet 2022. Le conseil d'administration y a pris la décision de verser aux retraités une aide à titre exceptionnel, en une seule fois, qui ne touche pas au niveau des cotisations ni à celui des prestations, et n'impacte donc pas le taux de rendement ni la trésorerie des affiliés en activité. Cette décision n'a soulevé aucune observation de la part de la mission nationale de contrôle, en charge de veiller au bon fonctionnement des organismes de Sécurité sociale. Ainsi, les 14 000 affiliés bénéficiant d'une retraite complémentaire Cavec, d'une retraite complémentaire de réversion, d'une pension d'invalidité ou d'une rente enfant ont pu percevoir un versement forfaitaire inflation de 300 euros mi-octobre 2022. Les administrateurs de la Cavec ont fait le choix d'un montant fixe, plutôt que proportionnel, pour des raisons de simplicité et de solidarité avec les pensionnés aux revenus plus modestes, les plus affectés par l'inflation.

Un équilibre délicat entre le point servi et le point cotisé

La revalorisation annuelle de la retraite complémentaire a quant à elle été calculée sur l'inflation constatée en septembre 2022, date à laquelle la Cavec procède aux arbitrages de pilotage de la caisse. La valeur du point servi aux affiliés a ainsi été augmentée de 5,6 %, pour passer de 1,20 euro, en 2022, à 1,2672 euro, au 1^{er} janvier 2023. En lien immédiat, l'augmentation du point de cotisation a été fixée à 6,5 %, passant de 13,95 euros en 2022 à

Pour soutenir les experts-comptables salariés qui décident de s'installer, la Cavec a pensé un dispositif qui permet de les faire cotiser beaucoup moins pendant leur première année d'affiliation. La caisse ambitionne une mise en place de la mesure en 2023. Celle-ci implique néanmoins que les statuts soient publiés. Si les nouveaux statuts ont été approuvés par la commission des statuts de la CNAVPL et les conseils d'administration de la caisse et de la CNAVPL, la Cavec est encore dans l'attente de la publication des arrêtés.

9

réunions
du conseil
d'administration

10

réunions
du bureau
du conseil
d'administration

43

réunions de
commissions

14,815 euros au 1^{er} janvier 2023. L'enjeu pour le point de cotisation est la baisse progressive du taux de rendement du régime. En effet, la génération du baby-boom partant massivement à la retraite, le nombre de cotisants ne suffit pas à couvrir ces sorties, ce qui induit un déficit dit « technique ». En baissant progressivement le taux de rendement du régime, la caisse veille à assurer l'équilibre de long terme du régime des experts-comptables et commissaires aux comptes. Ce travail d'équilibrage permanent est mené par le conseil d'administration grâce aux études de la commission Prospective de la Cavec, appuyée par des actuaires indépendants.

Des indemnités journalières revalorisées

Enfin, les indemnités journalières (IJ), versées à partir du 91^e jour d'arrêt, ont elles aussi été revues à la hausse à la même période, pour garantir un meilleur soutien des affiliés. Le conseil d'administration a ainsi décidé en 2022 de porter ces IJ de 90 euros par jour à 110 euros par jour pour 2023. Cette décision solidaire a pu être prise grâce à la bonne santé du régime invalidité-décès. En amont du 91^e jour, c'est la CNAVPL, en s'appuyant sur les services de la Cnam et des CPAM, qui assure la couverture prévoyance, devenue obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2021. Cette couverture a pris le relais du secours mis en place par la Cavec au printemps 2020, lors de la crise Covid.

Le conseil d'administration de la Cavec a pour rôle le suivi du fonctionnement interne des instances, la gestion des régimes (évolution de la valeur du point, fixation des cotisations et prestations...), la gestion des réserves, la définition des objectifs et de la stratégie de la caisse, le vote du budget et, enfin, la nomination du directeur et du directeur comptable et financier. La Cavec, créée par l'Ordre des experts-comptables en 1949, est exclusivement gouvernée par des représentants de la profession. Les 20 membres qui constituent son conseil d'administration, ainsi que leurs suppléants, sont tous experts-comptables ou commissaires aux comptes, élus par les professionnels indépendants et salariés, en activité et retraités et par le Conseil national de l'Ordre des experts-comptables et la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ils connaissent donc par expérience les besoins de la profession, les risques à couvrir, les spécificités à prendre en compte.

Une année boursière compliquée

Si les réserves de la Cavec sont restées à un très haut niveau en 2022, atteignant 1,829 milliard d'euros (soit neuf années de versement de prestations retraite sans cotisations en regard), elles ont néanmoins baissé de 15 % sur l'année, conséquence d'une période difficile pour les marchés boursiers. Fin 2022, les réserves étaient constituées à 81 % de placements mobiliers, à 16 % de placements immobiliers et à 3 % en trésorerie.

Pour ses placements mobiliers, la Cavec développe une stratégie diversifiée (actions, obligations convertibles, indexées ou classiques, monétaire, immobilier, OPC), en ciblant pour chaque classe d'actifs les valeurs les plus solides, les mieux établies. Comme tous les organismes de Sécurité sociale, la Cavec doit suivre une règle prudentielle, avec au moins 34 % d'obligations dans son portefeuille. En 2022, la commission des Placements s'est réunie tous les mois pour étudier les performances de chaque fonds, entendre les gestionnaires et arbitrer les allocations. Elle est accompagnée dans sa mission par un expert indépendant depuis 2009, qui livre une analyse macroéconomique et monétaire pointue, précieux appui pour les décisions à prendre.

Un travail de fond opéré sur les placements responsables

En parallèle de ce suivi mensuel, la Cavec mène depuis quelques années un travail de fond sur les placements responsables et citoyens. Elle les amplifie en contribuant au financement de projets ayant un impact environnemental favorable en France. La Cavec a actuellement positionné 10 % de ses réserves sur ce type d'investissements et étudie d'autres axes de soutien conformes à son ADN tels que la santé, la dépendance ou la sécurité informatique. Par ailleurs, soumise à l'application de l'article 29 de la loi énergie-climat (LEC), comme les acteurs dont les actifs sous gestion dépassent les 500 millions d'euros, la Cavec a publié en juin 2022 son premier rapport loi énergie-climat. Pour l'établir, les entreprises qui composent le portefeuille de la Cavec ont été analysées à travers deux prismes différents. Le risque ESG, d'une part, et l'empreinte carbone, d'autre part. Les résultats de la Cavec sont tout à fait honorables ; le rapport propose des pistes d'action que la caisse met à l'étude, afin d'avoir une approche de ses placements toujours plus durable.



9
immeubles
composent le
parc immobilier
de la Cavec

1,829
milliard d'euros
de réserves au
31/12/2022

1,27 %
de frais de gestion

Des placements immobiliers toujours pertinents

Le parc immobilier de la Cavec est composé de neuf immeubles, concentrés pour l'essentiel entre les 2^e et 8^e arrondissements de Paris. Ces emplacements de choix et la qualité des bâtiments font que la valeur de ces placements n'a cessé de croître au fil des ans. En 2022, période post-Covid, la commission des Placements immobiliers, qui s'est réunie chaque trimestre, a effectué une surveillance particulière du taux de vacance sur le parc, notamment pour deux immeubles qui étaient en monolocation. Au 31 décembre, malgré un contexte immobilier plus incertain à Paris, le taux d'occupation du parc de la Cavec est de 99,7 %, la seule surface non louée (53 m²) étant en cours de rénovation.

Une attention particulière portée aux frais de gestion

Dans un contexte inflationniste, la Cavec a veillé à la maîtrise du coût de gestion de la caisse, afin que sa hausse reste la plus contenue possible. Le coût de gestion est le rapport entre le coût de la gestion administrative (hors investissements, amortissements et charges exceptionnelles) et celui de la gestion technique (prestations servies et cotisations émises/encaissées). En 2022, ce taux s'est élevé à 1,27 %.

Prudence et anticipation pour mieux faire face aux temps incertains

Si des paramètres extérieurs imprévisibles tels que le Covid ou l'inflation ont des effets sur la Cavec, celle-ci est suffisamment solide sur ses fondamentaux pour réussir à les absorber. Pourquoi ? Tout d'abord, la caisse agit sur le temps long depuis sa création et a choisi de constituer, au fil des décennies, des réserves très importantes qui sécurisent ses régimes. Elle opère, par ailleurs, sur une population unique et relativement restreinte et est ainsi capable de prévisions très fines sur l'évolution démographique et structurelle de la profession. Au sein de la caisse, c'est la commission Prospective, appuyée par une équipe d'actuaire indépendants, qui analyse ainsi en continu les différents paramètres qui influent sur l'équilibre du régime (inscriptions à l'Ordre, vieillissement, féminisation...) et déterminent, à moyen et long termes, la solidité de la clé de voûte du régime : le rapport entre le nombre de cotisants et le nombre d'allocataires, entre encaissement des cotisations et versement des prestations. C'est cet équilibre entre action prudentielle et anticipation sur lequel veille continuellement le conseil d'administration.



Solides dans une conjoncture tourmentée

Nathalie Dabet, directrice comptable et financière de la Cavec

Comment la Cavec contrôle-t-elle ses comptes ?

Nous avons mis en place une procédure à plusieurs niveaux. Nous réalisons d'abord un contrôle interne mensuel, par sondages sur les risques les plus significatifs, suivi d'un examen détaillé en cas de détection d'anomalie. En plus de ce contrôle continu, notre gestion est évaluée par un comité d'audit interne, par la CNAVPL⁽¹⁾ et, bien sûr, par les commissaires qui certifient nos comptes. Par ailleurs, nous présentons tous les mois nos bilans et prévisions de trésorerie devant la commission des Placements de la Cavec. Ce dispositif s'est encore renforcé avec la réforme instaurant, au 1^{er} janvier 2023, un régime unifié de responsabilité financière des gestionnaires publics. Pour résumer, la nouvelle législation par la coresponsabilité entre ordonnateur et comptable introduit une gestion collégiale des risques, accroît le périmètre de contrôle, d'analyse et de suivi.

Quelle analyse faites-vous des résultats de la Cavec en 2022 ?

Nous enregistrons un résultat technique positif de 577 000 euros (la différence entre cotisations appelées et prestations versées). Les départs massifs à la retraite de la génération du baby-boom entraînent un déséquilibre démographique, entre nombre de cotisants et de pensionnés. Ce « papy-boom » nous oblige, comme les autres régimes, à piloter au plus près notre taux de rendement. Il est passé, en 2022, de 8,71 % à 8,60 %. Il devient donc un peu moins favorable que les années précédentes, tout en restant l'un des meilleurs de la place. L'année 2022 s'est aussi distinguée par une forte dégradation des marchés boursiers, sous l'effet de l'agression russe en Ukraine, de la flambée des prix de l'énergie, des matières premières et des denrées

alimentaires. Au 31 décembre 2022, le portefeuille de la Cavec était en baisse de 17,4 % sur un an, avant de remonter de 4,3 % au cours des cinq mois suivants. Comme nous investissons sur le long terme, en sélectionnant les « best in class » dans chaque catégorie (obligations, monétaire, actions, immobilier...), nous devrions bénéficier plus vite du redressement des marchés, alors même que nous avons déjà traversé plusieurs crises boursières au cours de notre histoire.

Quelle est la stratégie de la Cavec en matière d'investissement responsable ?

La Cavec a initié, en 2020, une transparence de ses investissements. Ce travail lui offre une photographie détaillée des fonds détenus, et donc une vision beaucoup plus précise des actifs répondant à des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). À partir de cette analyse, la Cavec a produit en 2022, dans le cadre de la loi énergie-climat, son premier rapport relatif aux investissements responsables. Les auditeurs attribuent à son portefeuille la notation B, indiquant un faible risque et une bonne maîtrise de la gestion ESG. La Cavec et sa commission des Placements sont ainsi résolument engagées dans une démarche d'investissement durable, indexée sur les exigences de performance, de pérennité et de sécurité que nous devons à nos affiliés.

(1) Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales.

Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2022 de la Cavec est un déficit conjoncturel d'un montant de - 194 M€ essentiellement lié à une année difficile sur les marchés financiers.

Par gestion

En millions d'euros	2022	2021
Résultat de la gestion technique	0,6	- 2,7
Résultat de la gestion financière	- 185,7	136,7
Résultat de l'action sociale	- 4,3	- 0,04
Résultat de la gestion administrative	- 4,8	- 4,6
RÉSULTAT NET	- 194,2	129,4

Par régime

En millions d'euros	2022	2021
Cavec (régime complémentaire/invalidité-décès)	- 194,2	129,4
Gestion administrative	- 4,9	- 4,5
Régime complémentaire	- 185,9	132,4
Invalidité-décès	- 3,4	1,5
POUR INFORMATION : RÉGIME DE BASE	- 12	- 11,2

Résultat de la gestion technique

Le résultat technique de la Cavec pour l'exercice 2022, soit la différence entre les cotisations appelées et les prestations versées, s'élève à 0,6 M€, contre -2,7 M€ en 2021. Cette situation excédentaire s'explique par une augmentation des cotisations (augmentation de la valeur du point, du nombre d'affiliés et du revenu moyen) et, dans une moindre mesure, des prestations. Au cours de cet exercice, le taux de rendement a été baissé de 8,71 % à 8,60 %.

Résultat technique

Résultat régime complémentaire

En millions d'euros	2022	2021
Cotisations	198,2	186,4
Prestations	-199,3	-191,3
RÉSULTAT TECHNIQUE	-1,1	-4,9

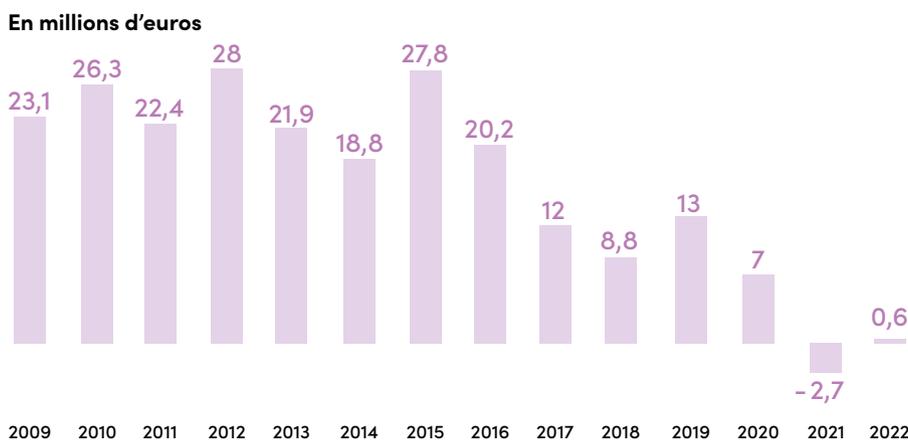
Résultat régime invalidité-décès

En millions d'euros	2022	2021
Cotisations	9,1	8,9
Prestations	-7,4	-6,7
RÉSULTAT TECHNIQUE	1,7	2,2

Détail des prestations

En millions d'euros	2022
Pensions invalidité	1,9
Rentes enfant	1,2
Indemnités journalières	1,7
Capitaux décès	2,6

Évolution du résultat technique de la Cavec



Indicateurs techniques

Cotisations

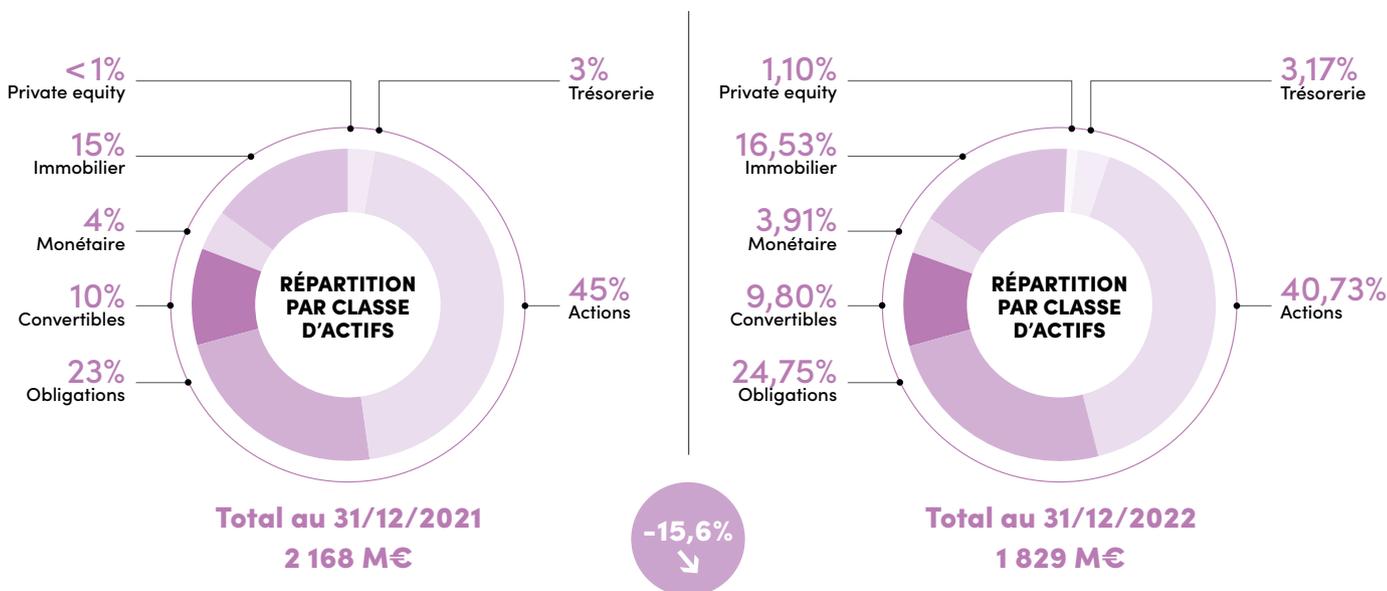
	2022	2021
Revenu moyen des cotisants		
	90 022 €	88 407 €
Valeur du point du régime de base		
T1	6,4476 €	6,4476 €
T2	153,85 €	153,85 €
Valeur du point du régime complémentaire		
	13,95 €	13,61 €
Nombre de cotisants		
Régime de base	14 968	14 623
Régime complémentaire	21 465	20 995
Invalidité-décès	14 860	14 522
Cumul emploi-retraite	1 929	1 860
Nombre d'affiliations		
Régime de base	1 054	924
Régime complémentaire	1 231	1 195
Invalidité-décès	1 060	927
Nombre de radiations		
Régime de base	709	792
Régime complémentaire	761	849

Prestations

	2022	2021
Valeur du point		
Régime de base	0,5795 €	0,5731 €
Régime complémentaire	1,20 €	1,186 €
Invalidité-décès	1,20 €	1,186 €
Nombre d'allocataires		
Régime de base	13 549	13 291
Régime complémentaire	13 690	13 316
Invalidité-décès	208	225
Liquidations		
Régime de base	746	789
Régime complémentaire	839	868
Invalidité-décès	12	15

Résultat de la gestion financière

Au 31/12/2022, les réserves de la Cavec s'élèvent à 1,829 Md€, dont 81 % en placements mobiliers, 16 % en placements immobiliers et 3 % en trésorerie. Le résultat financier de l'année 2022 s'établit à -185,7 M€, contre +136,7 M€ l'exercice précédent.



En millions d'euros	2022	2021
RÉSULTAT FINANCIER DES PLACEMENTS À MT ET LT	-186,8	133,4
Plus-values et moins-values réalisées	2,9	132,4
Variation moins-values latentes fin d'exercice	-189,7	1
RÉSULTAT FINANCIER DES PLACEMENTS IMMOBILIERS	1,1	3,3
Amortissement du siège social	-1,2	-1,2
Résultat des SCI Cavec RC et SCI Cavec ID	2,3	4,5
RÉSULTAT FINANCIER	-185,7	136,7

Placements à court terme

La trésorerie à court terme, représentant le fonds de roulement de la Cavec, a été placée tout au long de l'année et a généré 147 k€ de produits financiers. L'encours moyen du fonds de roulement de la Cavec s'élève à environ 35 M€.

Placements à moyen/long terme

Le résultat financier issu de la gestion des fonds techniques en placements mobiliers s'élève en 2022 à -187 M€, dont -190 M€ de dotations aux provisions pour dépréciation liées au contexte boursier de fin d'année.

En effet, après une très belle année 2021 et l'anticipation d'un retour à la normale post-Covid, les marchés financiers ont connu une année 2022 particulièrement difficile. En cause, le conflit entre l'Ukraine et la Russie et l'aggravation de l'inflation qui s'est ensuivie du fait de la flambée des prix de l'énergie et des matières premières. La répercussion sur les marchés financiers a été immédiate sur l'ensemble des classes d'actifs du portefeuille de la Cavec. À la date d'établissement du présent rapport, les moins-values latentes s'élèvent à -83 M€, soit une amélioration de la situation du portefeuille de +111 M€ depuis le 31/12/2022.

Les plus-values dégagées au cours de l'exercice s'élèvent à 12 M€ et les moins-values à -9,7 M€, soit un résultat net de 2,3 M€. L'aller-retour habituel de fin d'exercice 2022 a permis la réalisation des plus-values latentes sans l'impact financier escompté en raison de la dégradation des marchés au moment de la réalisation des opérations.

Nature des placements en millions d'euros	Portefeuille 31/12/2022	Valorisation du portefeuille 31/12/2022	Moins-value latente nette des plus-values au 31/12/2022	Valorisation du portefeuille au 31/05/2023
Actions	635	528	-106,9	-39,8
Obligations	246	235	-11,5	-8,2
Convertibles	208	197	-11,4	-7,4
Diversifiés	553	488	-64,1	-28
Divers	26	25	-0,8	-
TOTAL	1 668	1 473	-194,7	-83,4

Placements immobiliers

Le résultat financier issu de la gestion des fonds techniques en placements immobiliers s'élève en 2022 à 1 M€. Il correspond à l'amortissement du siège social de la Cavec pour 1 M€ et au résultat 2022 des SCI chargées de la gestion des immeubles de placements de la Cavec pour 2 M€.

Immeubles de placements à Paris	Régime	Surface m ²	Surfaces vacantes au 31/12/2022	Valorisation au 31/12/2022
Rue de Messine – 8 ^e arr.	Régime complémentaire	2 192	0	27 750 000 €
Rue de Lisbonne – 8 ^e arr.	Régime complémentaire	2 400	0	41 400 000 €
Rue Boissière – 16 ^e arr.	Régime complémentaire	3 416	0	47 200 000 €
Rue Ampère – 17 ^e arr.	Régime complémentaire	2 840	0	39 400 000 €
Rue Vivienne – 2 ^e arr.	Régime complémentaire	1 947	53 m ²	35 800 000 €
Rue Saint-Augustin – 2 ^e arr.	Régime complémentaire	1 687	0	33 900 000 €
Rue de Choiseul – 2 ^e arr.	Régime complémentaire	1 786	0	24 700 000 €
Rue Notre Dame des Victoires – 2 ^e arr.	Invalidité-décès	1 988	0	24 200 000 €
TOTAL				274 350 000 €
Rue Fabert – 7 ^e arr.	50 % régime complémentaire 50 % invalidité-décès	1 543	0	37 300 000 €
TOTAL				311 650 000 €

Résultat de la gestion administrative

Le résultat de la gestion administrative de la Cavec est relativement stable entre 2022 et 2021.

En millions d'euros	2022	2021
Produits	0,7	0,7
Charges	- 7,7	- 7,5
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 7,0	- 6,8
Financement CNAVPL	2,2	2,2
Financement Cavec	4,8	4,6

Les frais de fonctionnement

Le coût de la gestion administrative des régimes gérés par la Cavec s'élève à 7 M€ en 2022, contre 6,8 M€ l'exercice précédent. Il correspond aux frais de fonctionnement engagés pour la gestion des trois régimes : régime de base, régime complémentaire et régime invalidité-décès.

En 2022, comme en 2021, il représente 2,6 % des produits techniques et 1,27 % des produits et charges techniques.

En millions d'euros	2022	%
Ressources		
Subventions	0,2	28,6 %
Intérêts placements trésorerie à CT	0,2	28,6 %
Reprises de provisions et transferts de charges	0,3	42,8 %
TOTAL	0,7	100 %
Dépenses		
Achats et services extérieurs	2,5	32,5 %
Charges de personnel	3,6	46,7 %
Impôts	0,1	1,3 %
Charges liées à la gouvernance	0,3	3,9 %
Dotations aux amortissements et provisions	1,2	15,6 %
TOTAL	7,7	100 %
RÉSULTAT NET	- 7,0	

Le coût de la gestion administrative se répartit sur les différents régimes de la manière suivante :

- Régime de base	2,2 M€	31 %
- Régime complémentaire	3,8 M€	55 %
- Invalidité-décès	1,0 M€	14 %

La gestion des régimes est effectuée au siège social de la Cavec par une équipe d'environ 40 collaborateurs (38 au 31/12/2022, contre 42 au 31/12/2021).

Le financement

Pour financer ses frais de fonctionnement, la Cavec reçoit de la Caisse nationale (CNAVPL) une dotation au titre de la gestion du régime de base (gestion sous mandat et pour le compte de la CNAVPL), soit 2,2 M€ en 2022.

Le solde des frais de fonctionnement, soit 4,8 M€, est financé par le résultat de la gestion technique et le résultat de la gestion financière.

Résultat de l'action sociale

Trois orientations prioritaires ont été fixées par les instances de la Cavec en 2022 : le maintien du dispositif d'aide et d'accompagnement destiné aux affiliés impactés par la crise du Covid se trouvant de fait en difficulté, le maintien des aides attribuées sur dossier par la commission Action sociale pour soutenir les plus fragiles et la mise en place d'une aide collective au titre de l'inflation.

En euros	Total des dotations 2022	Total des dépenses	Aides sociales	Pertes encaissements	Prime inflation
Régime de base	141 964	141 964	136 964	5 000	
Régime complémentaire	4 608 000	4 190 559	27 459		4 163 100
Invalidité-décès	7 262 717	7 631	7 631		
	12 012 681	4 340 154	172 054	5 000	4 163 100

Le conseil d'administration de la Cavec a décidé, en juillet 2022, de mettre à jour les règlements d'action sociale des régimes complémentaire et invalidité-décès afin de pouvoir attribuer une aide collective, au titre de l'inflation, à l'ensemble de ses allocataires. En octobre 2022, une aide forfaitaire de 300 euros, a été versée à l'ensemble des allocataires de la Cavec, soit un montant de 4 163 100 euros, prélevé sur les réserves du régime complémentaire.

Cavec

LA RETRAITE ET LA PRÉVOYANCE
DES EXPERTS-COMPTABLES
ET COMMISSAIRES AUX COMPTES.

48 bis, rue Fabert
75007 Paris

www.cavec.fr